

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2013

Présidence : Monsieur Paul MÉNARD

En ce troisième Conseil de l'année, M. le Président salue la présence de :

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Le représentant de la presse, le public

▪ Ouverture de la séance

M. le Président déclare la séance ouverte à 20:00

La démission de M. Gillieron est annoncée par M. le Président.

Mme Colette Petermandl est invitée à s'avancer afin de prêter serment.

La cérémonie du serment est exécutée. Applaudissement du conseil.

Mme Colette Petermandl est assermentée comme nouveau membre du conseil communal de St-Cergue.

▪ Appel

Le vice-secrétaire lit la liste des membres qui se sont excusés ou fait excuser :

Membres excusés :

- M. Arnaud André
- M. Jean-François André
- M. Georges Chatelain
- M. Yves De Garrini
- M. Didier Guichard
- Mme Amandine Lohri
- Mme Michèle Möckel
- M. André Müller
- Mme Karine Ringgeberg
- M. Philippe Sordet

Membres non excusés :

- M. Daniel Velluz

Le vice-secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil assermentés :

39	membres présents
10	membres excusés
1	membre non excusé

▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 50

Le nombre de membres pour le quorum est de 26

Le nombre de membres appelés est de 39

Le nombre de personnes participant au vote est de 38

Le Président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon l'article 29 du RC.

Le quorum étant atteint, le Président déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2013

Le Président indique qu'il a reçu de M. De Garrini quelques propositions de modifications:

- Page 2 – avant dernier paragraphe – frais de radars fixes sont de CHF 100'000 et non de CHF 100'000 par mois.
- Page 3 – cinquième paragraphe – « Procédure d'aménagement du territoire communal » est remplacé par « le contenu du futur plan d'aménagement général des eaux »
- Page 3 – 16^{ème} paragraphe – « l'esplanade » devrait être remplacé par « le mur d'escalade »

- Page 11 – Dernier paragraphe – « production des eaux » devrait être remplacé par « protection des eaux »
- Page 15 – Election d'un membre de la commission de gestion – « M. Cédric Demierre » devrait être remplacé par « M. Yvan Demierre » - « M. Creppin » devrait être remplacé par « M. Greppin »

Aucune autre demande de modification n'a été reçue dans les trois jours.

Un Conseiller communal a une interrogation à propos de la page 17. Après l'intervention de Mme Maillefer, il manque des interventions par rapport à la sécurité dans la commune.

Le Président explique qu'il n'a pas été possible de retranscrire ces interventions à cause de la qualité de l'enregistrement. Il profite de rappeler à tous de parler distinctement et dans le micro pour faciliter le travail du PV.

Le Président propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2013, tel que corrigé

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver ce procès-verbal

par : 32 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

▪ Informations du bureau

Pas d'information particulière

▪ Correspondance concernant le Conseil communal

M. Philippe Sordet a envoyé sa lettre de démission pour cause de problèmes de santé. Le président regrette sa démission et salue son engagement pour la commune, soit au conseil communal au sein des différentes commissions. Il lui souhaite le meilleur possible.

Lors de la prochaine séance de conseil de décembre un nouveau membre sera assermenté.

Le Président a également reçu une copie d'un courrier de M. Gilles Däscher adressé à M. Pierre Graber concernant le choix d'une entreprise pour la reprise des déchets.

▪ Informations de la Municipalité (sans discussion, ni vote)

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Quelques informations :

- **Finances :** Le prêt UBS de CHF 2'000'000 arrive à échéance le 13 décembre. On suit le sujet depuis une année, en ayant étudié la possibilité de faire un remboursement anticipé pour profiter des taux bas, mais cela n'était pas intéressant financièrement. Un appel d'offre sera lancé courant novembre afin de déterminer notre stratégie d'emprunt et le partenaire qui financera.
- **Administration :** Mme Frédérique Vol a décidé de prendre sa retraite anticipée au 31 mars 2014, une procédure d'engagement est en cours (annonce par voie de presse). Des entretiens seront menés dans le courant de la semaine prochaine. Le but est de faire un choix d'ici fin octobre pour avoir quelqu'un qui commence au 31 janvier au plus tard pour permettre une transition efficace.
- **Municipalité :** récapitulation des dates liées à la démission du Syndic
 - Démission au 31 décembre 2013 pour motifs professionnels
 - Annonce de la démission 18 juillet 2013
 - 31 juillet : consigne du préfet quant à l'élection complémentaire, affichée et publiée sur le site internet le même jour. Il aurait été possible de coupler cette élection avec les votations fédérales de septembre ; toutefois cela aurait imposé de trouver des candidats avant le 15 août ce qui a été jugé peu réaliste (expérience faite)
 - Le 24 septembre, la recherche d'un candidat a été réactualisée sur le site internet de la commune.
 - Le dépôt des listes pour les candidats est fixé au 14 octobre à 12 heures.
 - S'il n'y a qu'un candidat, ce sera une élection tacite. Sinon une élection à un voire deux tours sera nécessaire.
 - Ensuite de ça la municipalité se déterminera pour la syndication.

M. Magnenat passe la parole à Mme Gallay pour une petite précision.

Mme Cornélia Gallay, Municipale :

La fermeture pour les candidatures aura lieu Lundi prochain à 12:00 précise. A ce jour, aucun candidat ne s'est présenté. Mme Gallay lance un appel aux conseillers et aux citoyens de se présenter et faire profiter la commune de leurs compétences et de leurs temps.

Un petit descriptif a été publié sur le site internet, les municipaux sont également à disposition pour donner des informations complémentaires.

M. Magnenat reprend la parole en remerciant Mme Gallay.

Quelques informations sur le conseil régional :

31 communes du district ont accepté le programme d'investissement régional, 5 l'ont refusé et il ne reste plus qu'une possibilité de refus. Au-delà, le programme devrait être redéfini complètement.

Petit rappel sur la patinoire :

Il avait été dit la dernière fois que le but était de mettre le projet en votation populaire en février 2014, objectif changé par « courant 2014 ».

Il y aura une séance d'information publique le 10 décembre à 20 heures au Vallon. Le but est de poser les bases de la discussion. La dernière fois, il avait été suggéré que ceux qui avaient quelque chose à dire sur ce projet se constituent en groupe de soutien ou d'opposition. A ce jour aucun groupe ne s'est annoncé.

La municipalité pense que la séance d'information permettra de rafraîchir les mémoires et de susciter de l'intérêt pour lancer la campagne qui pourra durer quelques mois.

La région a lancé une étude complémentaire au niveau du tourisme sur le haut (St-Cergue, Cheserex, Gingins, Arzier, Le Vaud, Bassin, et jusqu'à St-Georges) pour déterminer plus finement quel est le potentiel touristique sur cette partie du district. Les résultats sont attendus au début de l'année prochaine. C'est pour cela que la date du vote populaire sera adaptée en fonction de la publication de ces résultats.

M. Danièle ANDRE, Municipale :

Informations :

- Rectification sur la soi-disant fermeture de la bibliothèque pour les enfants : Une 6ème classe a été ouverte à la rentrée d'août et de ce fait-là, l'unité d'accueil pour les écoliers qui co-occupait une salle du bâtiment de Basse-Ruche a dû trouver de nouveaux locaux. Afin de limiter les coûts, la municipalité a décidé de ne pas louer un porta-cabine ou un local privé. La décision d'ouvrir une nouvelle classe est tombée le 15 juin il y avait donc peu de temps pour être prêt à la rentrée. Il a donc été décidé d'aménager une des salles de la bibliothèque qui se trouvait dans l'ancienne école. Ce qui a mécontenté quelques habitants. La bibliothèque pour les enfants n'est pas fermée et les bibliothécaires ont tout mis en œuvre pour que les jeunes lecteurs gardent la possibilité d'emprunter des livres (ce dont la municipalité les remercie vivement).
- Comme annoncé, une nouvelle classe a été ouverte à la rentrée, ce qui porte le nombre de classes à 6 pour environ 116 élèves. Mme André en profite pour annoncer et souhaiter la bienvenue à une nouvelle enseignante, Mme Jade Tournay qui est la titulaire de cette nouvelle classe.
- Fonctionnement de l'école : suite à l'introduction de l'obligation de suivre l'école enfantine, la dénomination des classes a été changée (au niveau cantonal) :
 - La dénomination « école enfantine » est supprimée.
 - Les années scolaires commencent en première année et se terminent en 11ème année (à la place de la neuvième). Les élèves qui se trouvaient en primaire ou au dessus ont donc « sauté » de deux années. Par exemple ceux qui devaient commencer leur troisième se retrouvent en cinquième. Toutefois, le programme n'a pas changé pour autant.
 - Les élèves des niveaux 1 à 6 sont accueillis dans des classes du village.
- Le 4 septembre, une sortie a été organisée pour les aînés de la commune de 70 ans et plus au Saut-du-Doubs. L'âge a été fixé à 70 ans, car sinon cela aurait fait beaucoup trop de monde.
- Aujourd'hui, Mme André a eu le plaisir d'aller boire une coupe de champagne pour fêter les 103 ans de Mme Angèle Arbez.
- Mme André rappelle qu'à une époque où il est de plus en plus difficile de trouver des personnes pour s'investir pour la communauté, la commune de St Cergue peut compter sur plus de 20 personnes qui offrent de leur temps pour le service de la patrouille scolaire qui assure la sécurité des élèves. Elle tient donc à les remercier ainsi que ceux qui s'investissent dans la cantine scolaire (une dizaine) qui assurent le service et la garde des enfants. Ces personnes ne touchent qu'un défraiement et non un salaire. C'est donc une chance de vivre dans un village où la solidarité n'a pas disparu.

Mme Cornélia GALLAY, Vice syndic :

Plusieurs informations :

- Décharge En Bournessaint : Les travaux de remodelage sont terminés et ont été approuvés par le représentant du service cantonal qui les a trouvés très bien. Les subsides demandés seront donc versés. L'installation d'une couche de terre végétale permettra la végétalisation ultérieure, quelques arbres seront plantés pour que ce périmètre redevienne de la forêt.
- Les travaux de remplacement de la conduite dans le chemin Bovet de l'Avant-Poste arrivent à leur fin. Tous les propriétaires sur ce tronçon seront raccordés sur cette nouvelle conduite. Cela devrait être terminé avant l'hiver.
- SDIS :
Fin juin toutes les 18 communes du nouveau SDIS régional Nyon-Dôle ont approuvé les statuts. L'installation de la nouvelle association intercommunale par le préfet a eu lieu le 4 septembre. La première séance du conseil intercommunal a eu lieu le 1er octobre qui était la date limite d'approbation du budget 2014. Dans l'optique de garder la commission du feu pour notre site à St-Cergue et Arzier, les municipalités d'Arzier et de St-Cergue se sont mises d'accord et ont approché le membre de l'actuelle commission du feu, M. Jean-François André, pour lui demander s'il voulait être délégué pour le conseil intercommunal. Ce dernier a renoncé.
Nous le remercions vivement pour tout le travail qu'il a accompli.
En accord avec le président du conseil nous avons proposé, M. Gabriel Galibourg qui était membre des deux commissions qui ont rapporté sur le préavis des statuts du SDIS intercommunal. Il a accepté d'être délégué jusqu'en 2016, soit la fin de cette législature. Nous le remercions de son engagement. Pour la municipalité, les délégués sont Mme Danielle André et M. Jaussi en tant que remplaçant. Je suis moi-même membre du CODIR du SDIS Nyon Dôle.
- Plan de quartier des Tencoy-Dessus : Vous avez vu qu'il y a une mise à l'enquête supplémentaire qui a dû être faite. En effet, il y a eu une légère modification du périmètre qui a dû passer par l'enquête publique supplémentaire qui se terminera demain 9 octobre. Elle est due à une limite parcellaire qui a été modifiée entre le PGA et le plan de quartier. Les conventions entre les propriétaires ont été signées cette semaine et le plan de quartier sera soumis lors du prochain conseil en décembre.
- Halte des Pralies : nous venons de recevoir la demande du Nyon-St Cergue-Morez pour agrandir la halte des Pralies afin de créer l'espace couvert, protégé et fermé pour les utilisateurs qui avait été enlevé suite à la réadaptation pour les installations techniques. C'est une bonne nouvelle pour les utilisateurs et ce sera fait avant l'hiver.

Merci de votre attention

M. Martin JAUSSE, Municipal

3 Manifestations futures

- Soirée du cœur mixtes 9, 15 et 16 Nov. 2013
- Marché de Noël 30 Nov. Et 1^{er} Déc. 2013
- Téléthon 7 Décembre 2013 (devant l'office du tourisme)

Vente des terrains en DDP :

- Rien n'a été vendu depuis le dernier conseil, une vente est programmée à la fin du mois

Situation au	Surface communale en DDP (m2)	Surface vendue (m2)	Montant issu de la vente (CHF)
2001 à 2007		138'487	12'611'160.--
01.07.2011	162'800	0	0.--
11.09.2012	161'908	892	223'000.--
08.10.2013	158'827	3'973	1'061'050.--

- L'assainissement des gouffres a été complété, puisque qu'un des gouffres appartient à la commune de Givrins, ils vont participer à la facture finale. C'est terminé et contrôlé.

Sport :

- La moitié des tennis a été remplacée par une place de loisir qui sera terminée le printemps prochain. Un sol lisse sera posé pour la zone de skateboard. Une table de ping-pong sera également installée.
- Vu le succès du tournoi de pétanque du 1^{er} Août, elle sera réorganisée l'année prochaine.
- La société de développement se trouve dans une phase critique et tout le monde est invité à participer activement aux manifestations organisées au village.

Les personnes intéressées à soutenir cette société sont invitées à une assemblée générale extraordinaire le 24 octobre 2013 à 20:00 au Vallon

M. Pierre GRABER, Municipal

Cheminement piétonnier Rte d'Arzier-Les Mouilles-La Prangine **État des travaux**

Phase 1 :

- Préavis 21/2012 **CHF 74'000** pour mise en place des tubes, réalisation des socles d'éclairage public (EP), goudronnage. L'amortissement se fera sur 10 ans.
- Planification et direction des travaux transmis au Bureau Bovard & Nickl S.A.
- Soumissions reçues pour une version minimale des travaux pour **58'700 CHF HT**
 - Pose des socles EP sur toute la longueur du cheminement terminée
 - Pose des conduites enterrées pour EP et TRN terminée
 - Tirage des câbles (EP) -> octobre 2013
 - Travaux de reprofilage et goudronnage du cheminement Tencoy-Prangine terminés

Phase 2 :

- Aménagement des luminaires selon préavis 12/2013 soumis au vote du conseil communal ce soir. M. Graber espère que le préavis sera accepté sinon les socles auront été construits pour rien.

Travaux retirés du cahier des charges :

- La municipalité renonce au goudronnage du cheminement sur le parking pour des questions de coût. Le goudronnage prévu n'aurait certainement de toute façon pas tenu (vu sa qualité).



Cimetière de St-Cergue - Création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir

Préavis 06/2012 d'un montant de CHF 94'000 concernant un crédit destiné à la création d'un Columbarium et un Jardin du souvenir. Amortissement en 20 ans.

Etat des travaux :

- Natalini, fondations terminées
- Marbrier, base du Columbarium posée, travaux terminés pour la Toussaint -> 1^{er} novembre 2013
- Jardin du souvenir terminé

Nouveau règlement du cimetière :

- Préavis 14/2013 soumis au vote du conseil communal ce soir



Ordures ménagères – Taxe au sac

- Campagne d'information
 - Novembre 2013
- Journal de St-Cergue n°7 (sortie d'ici 15 jours)
 - Article sur introduction de la taxe au sac, comment cela va se passer pour les entreprises et les particuliers
- Beaucoup d'informations supplémentaires sur le site <http://www.vaud-taxeausac.ch>
Entre autre, qu'est-ce qui va dans le sac poubelle et ce qui va à la déchèterie.

Travail d'urgence : Escalier Place Sy-Vieuxville – école J.-J. Rousseau à refaire impérativement en raison de sa dangerosité (barre de fers sortant du béton). Les travaux ont été terminés pour la rentrée scolaire.



La place communale autour de la petite fontaine a également été réaménagée.



Routes et éclairage public

- Routes :
 - Soumissions des travaux de réfection des routes/chemins à 4 entreprises de génie civil
 - Changement de prestataire -> Camandona S.A.
 - Travaux en cours
 - Regards et grilles (par exemple les trois grilles de la douane de la Cure)
 - Douane La Cure -> Camandona S.A.
 - Village et Chemin Vieux -> Scrasa S.A.
 - Beaucoup de dégâts suite au dernier hiver (rigoureux) et de manque d'entretien des années précédentes.
- Eclairage public
 - Lampes Hg changées (plus autorisées à partir de fin 2014) pour éclairage LED
 - Cheminement village-Point du Jour terminé (en parallèle aux travaux de réfection de la RC)
 - Chemin Carroz-Delay et Carroz-d'Amont à faire cet automne (suite à deux grandes constructions où l'éclairage publique avait été supprimée)
 - Travaux prévus sur le budget 2013
- La Cure – Postulat de Mme Gerlat pour le déplacement de la limitation de vitesse
 - L'autorisation de déplacement du panneau de 50 km/h a été acceptée et le panneau a donc été déplacé bien en amont, où il était avant.

Personnel de la voirie

- 3 départs :
 - 1 départ pour cause d'incapacité de travail de longue durée. M. Georges Chatelain nous quitte après 13 ans de bons et loyaux services. Nous le remercions.
 - 2 départs en retraite anticipée
 - Pierre-Alain Burgisser: 35 ans de service fin nov. 13 (annoncé depuis 09.2010)
 - Denis Perillat: 30 ans de service pour fin déc. 13 (modification statuts CIP)
 - Engagements de 2 nouveaux collaborateurs :
 - Patrick Gillieron (engagé au 1^{er} Mars 2013)
 - Jonathan Magnenat (engagé au 1^{er} Novembre 2013)
 - Nouveau responsable de la voirie, M. Arnaud André dès le 01.11.13
- Tous nos remerciements aux partants pour leur dévouement pour la Commune et bienvenue aux nouveaux collaborateurs

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour :

La parole n'est pas demandée.

Le Président demande s'il y a des propositions de modifications :

Il n'y a pas de demande.

Le Président clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour

par : 38 voix pour
0 voix contre
0 abstentions

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Préavis N°11/2013

Arrêté d'imposition 2014

Le Président donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Cela fait trois ans que je vous informe que la situation financière va en s'aggravant et qu'une augmentation d'impôt sera nécessaire.

Un budget communal dispose de trois outils de gestion:

- Gestion des coûts, c'est chose faite pour la partie que nous maîtrisons. Le canton contrôle toujours une grande partie de ces coûts
- Vente de DDP
La vente ne rencontre que peu d'intérêts actuellement pour différents motifs : économiques ou financement bancaire
- Impôt (seule entrée réelle de la commune)
Plusieurs variantes ont été évaluées de 65 à 69, discussion avec la commission des finances. Pas d'anticipation sur le PIR car il est assez probable qu'il y aura un problème et qu'il sera modifié. Donc le taux proposé est de 66 plutôt que 69 basé sur les simulations.

Le Président donne la parole à M. Denis Berger pour présenter le rapport de la commission des finances:

M. Denis BERGER, commission des finances :

Suite aux négociations avec la municipalité et basé sur la faible probabilité de l'acceptation du PIR, il est prématuré de prévoir une augmentation d'impôt qui se serait élevée à plus de 11%.

Le budget de cette année est négatif avec une très faible marge d'autofinancement.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 11/2013, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

M. Greppin :

Avez-vous du matériel à nous présenter ? Des simulations concernant les tranches de salaires et les augmentations d'impôt que cela représentent pour les personnes physiques ou morales ?

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

La valeur du point d'impôt dans notre commune varie entre 70'000 et 80'000 CHF.

La municipalité a regardé ce qu'il fallait couvrir :

- Augmentation de la facture sociale. Suite aux négociations canton/communes la progression a été gelée mais ce n'est qu'un ralentissement de l'augmentation des coûts.

On a obtenu de ne pas rattraper sur deux ans une valeur de 0.37 point d'impôt de rattrapage de la facture sociale.

- Police : ne devait coûter que 2 points d'impôt (soit 140'000), en fait la facture se monte maintenant à 240'000. Manque à gagner de 100'000
- Marge d'autofinancement qui devrait être autour de 800'000 pour être décente, montant que l'on n'atteint pas ces dernières années (hors éléments exceptionnels).

Les recettes supplémentaires au niveau des eaux usées s'élèvent à peu près à 70'000 CHF par année. A partir de là, la simulation a été faite pour générer une légère augmentation de la marge d'autofinancement et on est arrivé à + 5 points donc 350'000 francs de revenus supplémentaires. Quand à la capacité contributive, nous n'avons pas de chiffres sur la courbe moyenne des salaires. Toutefois nous constatons qu'un tiers des contribuables ne payent pas d'impôts. St-Cergue n'est pas une commune riche.

M. Denis BERGER, commission des finances :

Toutes les simulations ont été revues par la commission. Suite à cela, nous avons été convaincus que nous avons ce besoin.

M. Däscher :

Que veut dire impôts sur les patentes de tabacs et sur débit de boissons « 1 franc par franc perçu par l'état » ? J'aimerais bien savoir ce que je dois payer à l'état.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Chaque commerce qui vend du tabac paye une patente annuelle. Par Franc payé à l'état il payera 1 Franc à la commune.

Pour les débits de boissons alcooliques, c'est pour toutes les manifestations temporaires. Il y a des autorisations pour la vente d'alcool taxée par le canton et la commune.

M. Jean-François Christen :

Pourrions-nous avoir plus d'information sur le tiers des habitants de St Cergue sur lesquelles on ne perçoit rien du tout ? Est-ce que ce sont des cas sociaux ?

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Les cas sociaux représentent certes une partie des non-contribuables, mais il y a surtout des familles à petits revenus ou monoparentales qui ont un revenu faiblement imposable. Les gens viennent également à St-Cergue car les loyers sont plus bas donc ce sont généralement des gens à plus petits revenus. Les objets à louer (petits appartements) attirent également plutôt des petits revenus.

M. Uldry :

Le budget montrait que le revenu des impôts sur les personnes physique descendait d'année en année, est-ce que cela a été pris en compte dans les simulations pour savoir combien de temps on pourra tenir avec ce nouveau taux ?

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

C'est très difficile à savoir. On a subi une très grosse correction depuis l'exercice 2010 car un très gros contribuable qui faisait 20% des recettes fiscales a disparu. Ensuite de ça, l'estimation faite sur l'augmentation du revenu fiscal ne s'est pas concrétisée dû à la conjoncture. Le nombre d'habitants a augmenté mais pas la contribution moyenne.

Cette correction a été faite pour le budget 2014.

Si l'on se base sur les projections fournies par l'état de Vaud (pour St-Cergue), c'est simplement inapplicable. Selon ces dernières la commune aurait dû être en faillite ces trois dernières années. La réponse est donc oui.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel que présenté**

Par : **33 voix pour**
 1 voix contre
 4 abstentions

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis N°12/2013

Demande de crédit de CHF 51'520.- destiné au remplacement et au prolongement d'un éclairage public le long du parking de la route d'Arzier jusqu'au chemin de la Prangine

M. Pierre GRABER, Municipal :

Projet présenté en introduction, bien qu'accusé de saucissonnage par la Commission des finances, il serait dommage de ne pas finir cette construction maintenant que les socles ont été posés. M. Graber présente ses excuses tout en précisant qu'il n'était pas municipal au moment de la votation du préavis initial.

M. Gabriel GALIBOURG, commission des finances :

Pas de commentaire

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 12/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

Pas de question

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement et de prolongement d'un éclairage public le long du parking de la route d'Arzier jusqu'au chemin de la Prangine**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 51'520.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans**

Par : 38 voix pour
0 voix contre
0 abstention

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N°13/2013

Demande de crédit de CHF 135'000.- destiné à la rénovation du chalet d'alpage de la St-Cergue

M. Martin JAUSSE, Municipal :

Pas de commentaire.

M. Denis Berger (en place de M. Guichard), commission des finances :

Il devait normalement avoir deux préavis sur ce sujet toutefois après discussions avec la commission et la municipalité un seul préavis sera soumis couvrant l'entier des travaux à réaliser.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 13/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

M. Frédéric Flück :

Quelle est l'attribution de ce chalet au cours de l'année ? Génère-t-il des revenus ?

M. Martin JAUSSE, Municipal :

Il est loué à M. Briggen François et Nicolas Berli. Ils ont une trentaine de bêtes à la St Cergue et le reste appartient aux Fruitières. Il y a un berger toute la saison qui habite là, c'est de la terre battue et au contrôle des alpages, ils ont vu qu'il fallait faire quelque chose. Le toit est très vieux. Il y a des fuites d'eaux.

Il faut faire le toit d'abord. C'est notre patrimoine, il faut faire quelque chose.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Pour ce qui est du loyer c'est CHF 5'400 par année, il est de plus en plus difficile de trouver des paysans qui veulent venir dans les alpages.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du chalet d'alpage de La Saint-Cergue**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 135'000.- faisant partie du plan des dépenses d'investissements de la législature 2011 - 2016**
- **De financer la totalité de ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement net sur une durée de 20 ans**

Par : **35 voix pour**
0 voix contre
3 abstentions

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N°14/2013

Adoption du nouveau règlement communal du cimetière

M. Pierre GRABER, Municipal :

Suite à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, il a fallu mettre à jour le règlement communal du cimetière qui ne prévoyait pas ces deux installations.

Vu l'investissement de CHF 95'000 nous devons le rentabiliser sur le long terme en instaurant un tarif pour l'utilisation du Columbarium.

Nous avons supprimé les demi-tombes destinées à recevoir des urnes cinéraires car elles auront leur place dans le Columbarium.

En résumé, les changements sont une augmentation des tarifs et des nouvelles possibilités au cimetière.

M. Denis BERGER, commission des finances :

Pas de commentaire

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 14/2013 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'adopter le règlement communal sur le cimetière tel que présenté**

Par : **37 voix pour**
0 voix contre
1 abstention

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N°15/2013

Demande de crédit de CHF 160'000.- destiné à financer l'étude (avant-projet) pour la réalisation d'un bâtiment scolaire

Mme Danièle ANDRE, Municipale :

- La municipalité a pris connaissance du rapport de la Commission des finances et constate que les deux partis sont d'accord sur la nécessité de construire un nouveau bâtiment scolaire.
- La municipalité demande un crédit pour l'étude d'un bâtiment scolaire alors que la commission des finances demande un plan définitif et une réévaluation des coûts totaux.
- La municipalité demande un crédit pour permettre de réaliser ce plan définitif et la réévaluation des coûts. Même dans les grandes communes, il y a des crédits d'études demandés. St-Cergue ne possède pas de chef de service pouvant élaborer de tels projets et les municipaux n'ont pas le temps nécessaire de le faire eux-mêmes.
La municipalité aimerait pouvoir mandater des personnes compétentes pour planifier ce projet pour ensuite le présenter au conseil.

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

- Le projet sera effectué en trois étapes :
 1. Travail préparatif/Avant-projet débouchant sur un devis estimatif.
 2. Projet qui devrait amener à un devis final, soumission rentrée, enquête publique terminée.
 3. Réalisation du bâtiment.
- Ce préavis couvre la première étape et permet l'engagement d'un bureau d'étude.

M. Gilles TIRVAUDEY, pour la commission des finances:

- La commission des finances reconnaît l'importance d'une école digne de ce nom pour la commune.
- La planification initiale prévoyait un budget de CHF 6 millions pour les 6 premiers niveaux d'écologie. Ceci avait été fait avant HarmoS.
- HarmoS est maintenant entré en vigueur. Les besoins pour l'UAPE sont apparus. Ils remettent en cause la planification originale.
- De plus l'AISGE travaille sur cette nouvelle planification pour Genolier et environs et rien n'est encore définitif. Cela pourrait remettre en cause le nombre de niveaux enseignés à St-Cergue.
- Les statistiques établies par le département des finances montrent que les coûts de construction d'une école peuvent varier de CHF 2600 à CHF 4200 par m² en fonction du type de construction.
- Les informations qui ont débouché sur l'estimation de CHF 6 millions sont obsolètes, il faudrait donc prendre un peu de recul jusqu'à ce que l'AISGE établisse un programme, le nombre de salles et la surface nécessaires.
- **La commission recommande de reporter ce préavis pour le porter à maturité.**

M. Paul MÉNARD, Président du Conseil Communal:

Il faut donc discuter de ce renvoi conformément à l'article 77 du règlement du conseil communal.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic demande à pouvoir répondre d'abord aux arguments de la commission.

Mme Danièle ANDRE, Municipale :

- En rapport avec les années scolaires qui vont rester à St-Cergue, il y a des décisions à prendre au sein de l'AISGE et elles ne sont pas encore arrêtées donc elles ne peuvent pas être annoncées.
- Pour le type de construction à choisir nous devons aller visiter des écoles qui n'ont pas coûté trop cher.
- Pour établir notre programme, nous ne sommes pas compétents pour chiffrer les surfaces et les volumes.
- Dans le plan d'investissement, on a mis CHF 6 millions pour une école, ce n'est pas réellement le chiffre qu'on avance dans le préavis. Ce chiffre du plan d'investissement a été mis un peu au hasard basé sur l'estimation qu'une classe coûte un million.
- Si l'on reporte le préavis je ne vois pas avec quoi nous reviendrons la prochaine fois.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

- C'est plus un problème de compréhension que de fond avec la Commission.
- AISGE a décidé de mettre les niveaux 1 à 4 dans les villages. Ce qui n'est pas sûr, c'est de savoir si il y a une classe supplémentaire, selon les années..

- Pas de voie de concours, car on veut utiliser un modèle d'école standard utilisé dans le canton, relativement bon marché et modulaire.
- Il faut d'abord poser les besoins. Le nombre de classes sera réglé dans le mois qui vient avec l'AISGE.
- Un mandat d'architecte a été prévu pour déterminer l'implantation. Est-ce qu'on met l'école où on l'avait prévu ou est-ce que quelqu'un d'extérieur au projet aurait une proposition nouvelle ?
- Un assistant au maître d'ouvrage – AMO - permettrait de ne pas faire d'erreurs dans les procédures de marchés publics. Il nous accompagnerait dans la définition du besoin, mais surtout du chiffrage qui se traduira en un projet tangible avec devis.
- Voilà donc pourquoi nous n'arriverons pas avec beaucoup plus la prochaine fois sans cette aide extérieure.
- Cette voie-là permet aussi, au terme de cette procédure (pré-projet), de choisir entre deux voies :
 1. Un préavis pour un mandat d'étude de projet avec soumission, puis de nouveau un préavis pour construire
 2. Une seule étape avec une demande de crédit pour tout, en mandatant une entreprise générale ou totale.

Mme de Borgeaud dit Avocat:

Besoin de clarification :

- La municipalité a besoin d'aide pour réfléchir à un projet important avec de l'aide extérieure.
- La Commission déclare que ces CHF 160'000 peuvent être économisés si la municipalité fait d'avantage de travail.

Où se jouent les enjeux différents ?

M. Gilles TIRVAUDEY, Commission de finances:

- Pas d'opposition aux CHF 160'000, ils seront justifiés
- La question est plus sur le montant exact, 120'000, 160'000 ou 240'000.
- L'AISGE serait à même de donner le programme et le nombre de classe. Sur le site de l'instruction publique, il y a les programmes avec les surfaces en fonction du nombre de classes, il serait donc déjà possible de faire une première étude si le bâtiment à planifier devrait faire 500 m² ou 1500 m².
- Il y a possibilité de mieux définir la dimension du projet, donc le montant de l'étude.

Mme Francine LANG :

- Serait-il possible, comme à Genève, de faire une école plus modulable ou on peut rajouter/enlever en fonction du nombre de classes qui est fluctuant ? Est-ce réalisable à la montagne ?

Mme Danièle ANDRE, Municipale :

- Oui, c'est cela que l'on prévoit de faire. On va prévoir de pouvoir ajouter des classes.
- On a déjà eu des offres de construction en bois.
- De nombreuses entrevues ont été faites avec différents intervenants (architecte, bureau d'ingénieurs, offre clé en main).
- Il y a beaucoup d'offres donc il est difficile de faire le choix approprié.

M. James Alexander:

- Basé sur des discussions avec des autres personnes de l'AISGE, il semblerait que l'école ne sera pas seulement financée par la commune (partagé entre différents partenaires)
- Est-ce que le coût de l'étude pourrait être également partagé ?

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

- Oui et le coût de l'étude sera compris dans le coût total du projet qui sera transféré à l'AISGE.

M. Maurice Greppin :

- Quel est l'impact de la taille du bâtiment sur le coût de la pré-étude ? (pour mieux en comprendre les enjeux ?)

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

- Les honoraires des intervenants sont en fonctions du coût total du bâtiment (norme SIA).
- Voir le détail dans le préavis

Mme Christiane Maillefer :

- Où est le cahier des charges ? il n'est pas dans le préavis. Est-ce un chèque en blanc pour le prestataire ?

- Il faudrait plus de critères, par exemple : environnementaux, matériaux à utiliser pour pouvoir définir un avant-projet.
- Si c'est trop large. Il sera difficile d'obtenir ce que l'on veut à la fin.

Mme Danièle ANDRE, Municipale :

- Justement, il n'y a pas de cahier des charges.
- On a cherché une aide pour faire le cahier des charges.

Mme. Christiane Maillefer :

- Oui, mais il devrait y avoir un cahier des charges pour le prestataire de service, ce qu'il y a dans le contrat.
- Qu'est qui sera délivré? Il faut que cela soit suffisamment clair pour que l'on reçoive ce dont nous avons besoin.

Mme Danièle ANDRE, Municipale :

- On a été plus précis que ça. L'école doit être où il y a l'école J.-J. Rousseau. Peut-être n'avons-nous pas la bonne vision.
- On a prévu de démarre avec six classes et une UAPE pour 24 à 36 enfants (non définis), des demi-salles pour les appuis, salle des maîtres, une liste (pas dans le préavis) de tout ce que nous voulions. C'est de là que vient l'estimation de 6 millions.

Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

- C'est avec les interlocuteurs (assistant maître d'ouvrage) que nous définirons ce qu'il faut pour le bâtiment pour pouvoir faire un demande d'offre.
- L'assistant maître d'ouvrage peut être un architecte, un ingénieur ou un bureau. Cela se fait en amont des travaux qui sont indiqués et l'avant projet qui est indiqué dans le préavis se fera, y compris l'implémentation, après avoir travaillé avec l'AMO.
- Nous avons donc été très précis sur ce qui a été demandé.

Mme Hautier-Pla:

- Les 4 premiers degrés restent à St-Cergue et ceux de 5 à 8 descendent sans savoir où ils seront.
- Est-ce que les élèves pourraient potentiellement descendre jusqu'à Trélex ? pas forcément Arzier ?
- Pas très clair qui va rester ici et où vont aller les autres ?

Mme Danièle ANDRE, Municipale :

- Je ne peux que répondre que pour les élèves qui restent à St-Cergue. Ce seront les années 1 à 4.
- C'est la décision qui a été prise par l'AISGE.
- Les années 5 à 8, pour répondre aux directions de la LEO et de HarmoS, devraient être groupées.
- On pourrait construire un bâtiment de 20 classes pour tous ces élèves qui coûterait 20 millions payés par les 5 communes.
- C'est ce qu'aimerait la DGEO à Lausanne, que les années soient groupées par quatre avec seulement 3 années restantes à Genolier donc des classes vides...
- On fait de la résistance avec l'argument que l'enseignement peut être fait un peu autrement. Il y a des classes vides à Trélex mais on ne va pas déplacer des élèves de St-Cergue à Trélex ou de Trélex à St-Cergue !
- Il n'y a rien de défini si ce n'est que l'on mettra les années 5 à 8, à moyen terme, 2 années à un endroit et 2 années à l'autre. Ce qui est certain, c'est que les élèves de Trélex ne monteront jamais à St-Cergue et les enfants de St-Cergue ne descendront pas à Trélex. Donc il faudra trouver un endroit à mi-chemin.

M. Däscher :

- Peut être faudrait-il considérer transformer le Vallon en école ?
- Le Vallon est un luxe pour la commune, plusieurs autres communes plus riches que St-Cergue ont très bien transformé des salles communales ou salles de Gymnastique. M. Däscher tient à disposition, comme exemple, le nom d'une commune Genevoise d'environ 2'500 habitants.
- Si l'on veut attirer des familles avec des revenus plus élevés il faut offrir une structure scolaire digne de ce nom. Le village mérite mieux qu'un empilage de containers qui ne seront sûrement pas efficaces à notre altitude.
- M. Däscher recommande que la pré-étude considère l'option d'une transformation du Vallon. A moins que le Vallon nous rapporte déjà aujourd'hui un confortable revenu, pourrions-nous voir les comptes (du Vallon)

- Si aujourd'hui nous n'investissons pas dans un sérieux pré-projet (proposé par la municipalité) nous payerons peut être 3 fois ce montant de 160'000 lors de la réalisation du projet pour cause de modifications non planifiées.

M. Berger, commission des finances:

- Une assistance sera nécessaire pour la définition du projet.
- Nous avons reçu le préavis il y a environ 2 semaines et demi sans pièces annexes, juste avec la proposition d'une assistance de 160'000 francs d'une société AMO. Il n'y avait pas d'autres offres.
- Il nous semble qu'il n'y a pas urgence et que la décision peut être reporté au mois de décembre au moment où la municipalité pourra communiquer un document de l'AISGE qui définira le nombre de classes, donc de définir les besoins.
- La commune a la chance d'avoir au sein de la commission des finances M. Tirvaudey, responsable des bâtiments publics du canton de Genève, et c'est lui qui a établi ce rapport après avoir fait des analyses préalables de ce préavis en remarquant que l'on ne sait pas où on va. Il faudrait mieux le définir, d'où la demande de la Commission des finances de renvoyer à la municipalité en leur demandant d'obtenir des détails supplémentaires de l'AISGE.
- Une somme de CHF 160'000 soutenue seulement par une offre, c'est un peu léger. Un report permettrait d'obtenir une offre supplémentaire. Cette somme ne semble toutefois pas exagérée pour une construction de 4 à 8 millions.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

- Au vu des débats et des questions posées, la municipalité propose, en accord avec l'article correspondant dans le règlement du Conseil, de retirer son préavis avant votation.
- Nous reviendrons donc avec un préavis ultérieurement.
- Une précision tout de même, St-Cergue est le maître d'ouvrage et non l'AISGE.

M. Frédéric Flück:

- Voulait intervenir avant M. le Syndic et trouve sage la proposition de retirer le préavis.
- Au sens des normes SIA qui définissent les cahiers des charges d'avant un architecte, on est dans une phase d'étude préliminaire en essayant de la faire en même temps que le pré-projet alors qu'il faudrait probablement finaliser les besoins avec l'AISGE pour pouvoir ensuite obtenir diverses propositions lors de l'avant projet.

M. Paul Ménard, président du conseil communal:

- L'article en question est le 81 du règlement du conseil.
- Le Président lit l'article 81.
- Cela rejoint également la proposition de la commission des finances.
- Comme le préavis est retiré, il n'y aura pas de vote.
- Ce point est clos.

Conseillère communale:

- Est-ce qu'il ne faudrait pas repousser ce préavis en 2014 après la votation sur la patinoire puisque les deux terrains se jouxtent.

M. Paul Ménard, président du conseil communal:

- C'est une bonne question mais ce n'est pas le sujet. C'est à la municipalité de gérer l'agenda des préavis.

Conseillère communale :

- Il semble que vu le paysage financier du village l'école est plus prioritaire que la patinoire.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

- Pour ce qui est du planning on n'arrivera pas à revenir pour décembre car il faut remettre les préavis à la commission des finances dans deux semaines donc on n'y arrivera pas.
- Le sujet lancé est hors propos même si l'on considère ce genre de questions dans nos réflexions.

M. Paul Ménard, président du conseil communal:

- La discussion sur ce sujet est maintenant close.

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Election d'un membre à la Commission d'urbanisme

Mme Borgeaud dit Avocat propose M. Benjamin Magnenat qui accepte d'être candidat.
M. Stéphane André propose Mme Christine Briacca qui accepte d'être candidate.

Mme Briacca et M. Benjamin Magnenat se présente brièvement.
Mme Briacca est assistante de direction dans le domaine de la finance
M. Benjamin Magnenat gère des projets de construction dans un bureau d'architecte.

Nous procéderons au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au second tour (art. 37RCC).

Ouverture de la discussion pour les propositions :

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote

BULLETINS DELIVRES	BULLETINS RENTRES	BLANCS	NULS	VALABLES	MAJORITE ABSOLUE
39	39	5	0	39	19

Est élu au premier tour, à la commission de gestion :

- ...M. Benjamin Magnenat..... **par : 19 voix**

Obtiennent des voix :

...Mme Briacca obtient 15 voix.....

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Mme. Hautier-Pla:

- Relais d'une question d'un citoyen des Cheseaux.
- Il n'y pas de marquage jaune sur la route menant aux Cheseaux alors qu'il y en a jusqu'au Couteaux.
- Pourquoi ce marquage ne va-t-il pas jusqu'au Cheseaux ?

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

- Un essai pilote n'a été fait que sur ce tronçon.
- On peut réfléchir à aller plus loin. Toutefois il y aura bientôt une gare spécifique pour les Cheseaux-Dessus, donc le trafic piéton devrait changer de versant pour aller prendre le train.
- On en prend toutefois bonne note.

M. Maria-Josée Hautier-Pla:

- Interpellée par plusieurs personnes qui ont été surprises voire choquées par des stands de nougats (de Montélimar), de Kebab,...
- Ce n'est pas la municipalité qui organise la désalpe toutefois il faudrait peut être parler aux organisateurs pour avoir des stands plus en lien avec la désalpe.

Mme Christiane Maillefer:

- Suite aux problèmes d'enregistrement de la dernière fois je repose ma question sur le passage piéton des Clairvaux qu'il faudrait faire pour trois raisons :
 1. Le Nombre de voitures, il y en a beaucoup.
 2. La vitesse des voitures, elles vont vite malgré le panneau de 50 km/h
 3. Il y pas mal de passage, entre autre d'enfants, entre le chemin des Clairvaux et celui des Pelesses
- Y a-t-il un plan pour réaliser ce passage piéton.

Mme. Cornélia Gallay, Municipale

- On a installé la limite de 50 km/h.
- On avait parlé de relier le cheminement piétonnier goudronné sur le long du parking.
- Pour mettre un passage piéton, il faudrait avoir 200 piétons par jour. C'est l'aspect légal.
- Toutefois on va travailler sur un projet une fois que le cheminement est terminé. Ce n'est pas exclu.

M. Däscher:

- Même commentaires que Mme Hautier-Pla à propos de la Désalpe. La commune devrait être impliquée dans cette grande fête.
- Pourquoi n'avons-nous pas à chaque point de déchèterie un container pour le verre. C'est une question qui m'a été posé à plusieurs reprises.
- Il y a des personnes à mobilité réduite pour qui l'accès à la déchèterie principale

M. Graber, Municipal

- C'est un problème de coût, la gestion de ces bennes coûte cher. Donc, elle est limitée en deux endroits soit la déchèterie et celle de la Cure.
- Pour les personnes à mobilité réduite, la voirie offre ses services pour venir chercher les déchets ou les poubelles à domicile. Ce sera toujours valable quand on passera à la taxe au sac.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

- Pour ce qui est de la Désalpe la commune est impliquée puisque la voirie et les pompiers participent avant, pendant et après la manifestation.
- Il y a une place de libre à la municipalité et vous êtes bienvenu pour pouvoir vous impliquer plus à la Désalpe de l'année prochaine !

M. Frédéric Flück:

- Est-ce que notre patrimoine (comme les chalets d'alpage par exemple) ne pourrait pas nous rapporter ? Les chalets d'alpage ne sont utilisés que l'été.

M. Martin JAUSSE, Municipal

- C'est prévu que l'appartement (d'un chalet) soit loué à l'année par le berger pour la saison et qu'il pourra être donc reloué à quelqu'un d'autre l'hiver.
- Aujourd'hui on ne peut louer aucun appartement de chalet à l'année pour des familles à cause de leur état.

M. Frédéric Flück:

- Est-ce que l'on pourrait développer une activité touristique ?

M. Jaussi, Municipal

- Je ne crois pas qu'il soit possible de transformer des chalets d'alpage en été en buvettes l'hiver. (légalement)

M. Alexander:

- C'est une remarque par rapport à un camp de ski de fond pour une classe de 9^{ème} année (HarmoS) qui va être organisée aux Rousses. Est-ce qu'il n'y a aucun site en Suisse pour organiser des camps de ski de fond ?

Mme. Danièle André, Municipal

- N'est pas au courant mais a pris note.
- On s'était déjà battu pour un camp qui avait été organisé à Conches alors qu'on aurait pu aller au Marchairuz.
- Les frais de transports pour les camps sont énormes, c'est pour cela que les classes ne vont pas trop loin.

Mme Murielle Jelk:

- Remerciement à Mme Cornélia Gallay d'avoir informé le conseil à propos de l'arrêt de train des Pralies et déplore de ne pas avoir été informé par le Nyon-St Cergue de leur décision.

Mme. Cornélia Gallay, Municipale

- Il ne pouvait pas le faire car ils viennent de déposer la demande à la commune et n'ont pas encore reçu la réponse.
- Il a semblé opportun d'annoncer d'hors et déjà au conseil que l'abri serait prêt pour l'hiver.

Mme Silke Gerlach:

- Remercie la municipalité et en particulier M. Pierre Graber pour avoir agi quant au postulat pour le déplacement du panneau 50 km/h à l'entrée de la Cure en venant de la Givrine.

M. Jean-François Christen:

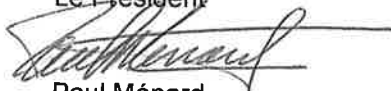
- Il n'y plus de marquage sur la route depuis le panneau 50 km/h jusqu'au rond point. Va-t-il y avoir des travaux de marquage ou un panneau pour indiquer l'absence de marquage ?

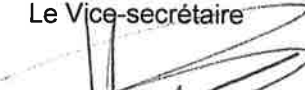
M. Pierre GRABER, Municipal

- C'est voulu, il y a deux raisons :
 1. Cela coûte moins cher
 2. Cela crée une incertitude chez le conducteur et donc le fait ralentir.
- La plupart des villages passent à ce système et supprime toute les lignes blanches à l'intérieur de la limite de 50 km/h. Nous ne sommes pas les premiers, voir par exemple à Arzier. C'est une recommandation du canton.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.
Le Président déclare cette séance clôturée à 22 :34

Prochaine séance du Conseil Communal le 3 décembre à 19:00

Le Président

Paul Ménard

Le Vice-secrétaire

Jean-Luc Bézençon